

### CESSATION D'EMPLOI

Remplir le présent formulaire seulement lorsqu'un participant quitte son emploi auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Ne pas le remplir si un salarié à temps partiel devient un salarié à temps plein.

DEMANDE DE RELEVÉ DES OPTIONS DE RÈGLEMENT  
RESPONSABLE DU RÉGIME : REMPLIR PARTIE 1  
PARTICIPANT : REMPLIR PARTIE 2

RÈGLEMENT (RENONCIATION À UN RELEVÉ  
DES OPTIONS DE RÈGLEMENT)  
RESPONSABLE DU RÉGIME : REMPLIR PARTIE 1  
PARTICIPANT : REMPLIR PARTIE 3 AU VERSO

#### PARTIE 1 - DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE RESPONSABLE DU RÉGIME

Régime Salariés à temps partiel et saisonniers de la  
Province du Nouveau-Brunswick Contrat n° RS 100894

NAS \_\_\_\_\_ Code \_\_\_\_\_ Div. \_\_\_\_\_ Cert. n° \_\_\_\_\_

Participant \_\_\_\_\_  
(nom) (prénoms)

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Tél. (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Dernier jour de travail \_\_\_\_\_

#### COTISATIONS

S'il s'agit d'une demande de relevé des options de règlement, les montants qui figurent audit relevé seront basés sur les valeurs placées à la date du relevé et ils seront assujettis aux fluctuations du marché. Le dossier du participant demeurera ouvert jusqu'à la réception par la Standard Life de l'avis de l'option choisie par ledit participant.

S'il s'agit d'une demande de règlement, prière de cocher l'une des cases suivantes :

- Toutes les cotisations qui doivent être incluses dans le règlement figurent aux relevés de la Standard Life. Nous (le responsable du régime) rembourserons au rentier toutes cotisations ne figurant pas aux relevés. Veuillez traiter immédiatement cette transaction.
- Les cotisations qui ne figurent pas aux relevés seront envoyées à la Standard Life le \_\_\_\_\_. Le traitement sera retardé jusqu'à cette date. Nous (le responsable du régime) rembourserons toutes cotisations qui ne figureront pas aux relevés et qui auront été effectuées après la date du traitement.

#### PARTIE 2 - DEMANDE DE RELEVÉ DES OPTIONS DE RÈGLEMENT (DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE PARTICIPANT)

Motif du départ \_\_\_\_\_

- Je demande à la Standard Life de me fournir tous les renseignements pertinents avant que je prenne ma décision en ce qui a trait aux options de règlement qui me sont offertes à la cessation d'emploi.
- Je demande également à la Standard Life de me fournir un relevé des options de règlement au départ en retraite anticipée étant donné que je suis à moins de dix années de l'âge normal de la retraite.

J'ai un conjoint admissible comme le définit la législation sur les régimes de retraite ( ) Oui ( ) Non

Conjoint - nom \_\_\_\_\_ ( ) Homme ( ) Femme

NAS \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Les montants figurant au relevé des options de règlement seront basés sur les valeurs placées à la date du relevé et ils seront assujettis aux fluctuations du marché. Ledit relevé des options de règlement n'entraîne pas la modification du dossier du participant.

**ATTENTION - La présente demande entraînera l'établissement d'un relevé des options de règlement pour les participants touchés par la législation résultant de la réforme des pensions.**

Participant - signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Responsable administratif du régime

**PARTIE 3 - RÈGLEMENT - RENONCIATION À UN RELEVÉ DES OPTIONS DE RÈGLEMENT  
(DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE PARTICIPANT)**

Motif du départ \_\_\_\_\_

**RENONCIATION À UN RELEVÉ DES OPTIONS DE RÈGLEMENT**

Je libère, par la présente, l'administrateur du régime de l'obligation de me fournir, comme prévu par la législation, tous les renseignements pertinents à mon droit à un relevé des options de règlement. En vertu de cette décision, je choisis l'option de règlement suivante (sous réserve des dispositions du régime ou de la législation provinciale pertinente).

**OPTIONS DE RÈGLEMENT POUR CAPITAUX NON IMMOBILISÉS (indiquer ci-dessous l'option choisie)**

- Transfert à un REER individuel de la Standard Life aux taux privilégiés. Prière de me faire parvenir une soumission aux termes de l'offre spéciale de transfert.
- Transfert à un autre régime agréé - soumettre le formulaire T2151.
- Remboursement forfaitaire.
- Transfert à un régime agréé immobilisé de la Standard Life (en vertu de cette option, vos cotisations doivent être immobilisées pour que les droits à retraite vous soient acquis). Voir ATTENTION A. ci-dessous.
- Transfert à un autre régime agréé immobilisé - soumettre le formulaire T2151 et l'avis de transfert de capitaux immobilisés (en vertu de cette option, vos cotisations doivent être immobilisées pour que les droits à retraite vous soient acquis). Voir ATTENTION A. ci-dessous.

**OPTIONS DE RÈGLEMENT POUR CAPITAUX IMMOBILISÉS (indiquer ci-dessous l'option choisie)**

- Transfert à un REER immobilisé ou à un compte de retraite immobilisé de la Standard Life aux taux privilégiés. Voir ATTENTION A. ci-après.  
Prière de me faire parvenir une soumission aux termes de l'offre spéciale de transfert.
- Transfert à un REER, à un compte de retraite immobilisé ou à un RRA - soumettre le formulaire T2151 et l'avis de transfert de capitaux immobilisés. Voir ATTENTION A. ci-dessous.

**AU LIEU DE ME PRÉVALOIR D'UNE DES OPTIONS QUI PRÉCÈDENT, JE CHOISIS L'OPTION SUIVANTE :**

- Immobilisation dans le régime de mes cotisations capitalisées de façon qu'elles me garantissent des prestations futures.
- Constitution d'une rente différée auprès de la Standard Life - soumettre le formulaire GB-F568, Constitution de rente.

**ATTENTION**

- A. Dans certaines provinces, les capitaux immobilisés doivent être transférés à un CRI (compte de retraite immobilisé).
- B. Votre choix d'option est assujéti aux dispositions du régime et il doit être conforme à la réglementation gouvernementale.
- C. Le règlement sera retardé si aucune des options ci-dessus n'a été choisie ou si les formulaires appropriés n'ont pas été soumis.
- D. Autant que possible, le règlement sera fonction des dernières valeurs connues, majorées de l'intérêt, sauf indication contraire.

Participant - signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Responsable administratif du régime